

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MAI 2011**

Sur convocation du 9 mai 2011, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 17 MAI 2011 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjoints.

**Etaient également présent(e)s** : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Madame JOLLY, Madame GAUTIER, Monsieur EMMANUEL, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

**Etaient absent(e)s et excusé(e)s**: Monsieur BUISSON (pouvoir à Monsieur PEPIN), Monsieur JOUBERT (pouvoir à Monsieur GAUTIER), Madame MONSALLIER, Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur COCHIN).

**Etaient absent(e)s**: Monsieur DULON, Monsieur JULIEN, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2011 à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1 - APPEL A CANDIDATURES POUR LE CHOIX D'UN PROGRAMMISTE EN VUE DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE RETRAITE « ROBERT BIZARD »**

Dans le cadre de l'évolution de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D. - Robert BIZARD), le conseil d'administration avait évoqué l'évolution de cette résidence dans le cadre des réflexions conjointes du Conseil Général et de l'Etat en vue de la réorganisation de l'offre médico-sociale dans le canton de Courville S/Eure.

Le 3 mai 2011, le Conseil Général m'a informé qu'à la suite d'une réunion du conseil d'administration de la maison de retraite de Pontgouin, à laquelle assistaient un représentant du Département et un représentant de l'Agence Régionale de Santé, ces deux représentants techniques ont fait part de leur choix au regard de la situation du canton qui est de redéployer la capacité de l'établissement de Pontgouin au profit d'une extension identique (42 lits) de la maison de retraite communale de Courville S/Eure.

Ce projet intégrera la création d'une unité de 12 lits dédiée à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

En tant que Maître d'Ouvrage, la commune de Courville S/Eure doit faire appel à un programmiste afin que celui-ci l'assiste dans la définition du projet, dans la formulation et le suivi auprès du maître d'œuvre qui sera ensuite désigné et plus généralement pour définir, clarifier, et mettre en cohérence les objectifs qui seront attendus et que ceux-ci correspondent aux normes exigées pour ce type

d'établissement et ainsi aboutir à une réalisation maîtrisée et de qualité.

Monsieur le Maire précise que le conseil d'administration de cet établissement sera composé de représentants des communes de Courville et de Pontgouin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures (dans le moniteur) pour le choix d'un programmiste.

## **2 - APPROBATION DU PROJET « CŒUR DE VILLAGES »**

La Région Centre propose depuis plusieurs années d'accompagner financièrement les communes et principalement dans une politique « Cœur de Village » favorisant ainsi la création ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux et l'aménagement d'espaces publics.

L'appel à projet est à retourner avant le 31 mai 2011.

En ce qui concerne notre commune, les critères d'éligibilité pour être retenu sont requis puisque la commune a réalisé, en partenariat avec la SAEDEL, 23 logements sociaux « Résidence du Perche » rue Jules Ferry, et ceux-ci ont bénéficiés d'une subvention de la Région dans le cadre de la convention Région/Département d'Eure-et-Loir 2007-2013 (convention signée le 18/05/2009).

Afin de pouvoir mener à bien l'opération de réhabilitation du centre bourg, dont l'étude a été faite pour partie en 2004 par le cabinet d'architecture paysagiste GILSON pour les espaces publics suivants :

- Place des Fusillés (mairie).
- Rue Pannard (2<sup>ème</sup> partie) avec abords des commerces et services.

Je vous propose d'étendre l'étude et d'adjoindre les travaux suivants :

- Espaces publics (abords immédiats des logements sociaux rue Jules Ferry, rue Pasteur et rue de Lorraine).

Cette mission fera l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre d'architectes paysagistes sachant que tout le dossier chiffré par corps d'état devra être établi avant la fin de l'année 2011, pour un démarrage des travaux avant le 30/11/2012.

La subvention sera de 40 % sur une somme de travaux de 924 000 € HT maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1°) approuve le projet d'aménagement d'espaces publics dans le cadre des projets « cœur de village » mis en place par la région centre,
- 2°) autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de financement,
- 3°) et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de recherche d'un maître d'œuvre.

### **3 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE D'ALSACE, 1<sup>ÈRE</sup> TRANCHE : CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC LE SYNDICAT ÉLECTRIQUE DU PAYS CHARTRAIN**

La pose et le raccordement des 9 mâts d'éclairage public de la 1<sup>ère</sup> tranche de la rue d'Alsace vont être prochainement réalisés. Aussi dans un premier temps il appartient au Conseil Municipal d'adopter la proposition faite par le SEIPC dont le financement s'établit comme suit :

Montant TTC	11 362 €
Participation du S.E.I.P.C (50 % du HT)	4 750 €
Total à la charge de la commune	<b>6 612 €</b>
Nombre d'annuités :	5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec le S.E.I.P.C, ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le S.E.I.P.C, d'un avenant dit «financier» qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

### **4 - CHOIX DE L'AMÉNAGEUR DU SITE 10 RUE DE LA GARE**

La commune de Courville S/Eure a lancé un appel public à la concurrence pour le choix d'un aménageur en vue de conclure un contrat de concession d'aménagement sur le terrain propriété communale 10 rue de la Gare et, la parution a eu lieu le 30 mars 2011 dans un journal local pour une remise des offres le 22/04/2011.

Ce projet comporte le programme suivant :

- Création d'une cinquantaine de logements :
  - \* 1 immeuble collectif de 15 à 20 logements en accession à la propriété.
  - \* 25 à 30 maisons de ville (T3-T4) en location ou accession à la propriété.
- Création au rez-de-chaussée de l'immeuble d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- Réalisation de voiries et d'espaces publics.

La commission chargée de l'étude des candidatures a retenu celle de la SAPROCIEL dont le siège social est à Chartres (Eure-et-Loir) 57 bis rue du Docteur Maunoury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à notifier le marché à SAPROCIEL dont le siège est situé à CHARTRES, 57 rue du Docteur Maunoury, conformément au choix de la commission chargée de l'étude des candidatures, pour l'aménagement du site 10 rue de la Gare.

### **5 - DENOMINATION DU SITE 10 RUE DE LA GARE**

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la dénomination du site, propriété communale 10 rue de la Gare dont l'aménagement est programmé.

Ce terrain était autrefois un lieu de fabrique de briques où d'ailleurs les anciens bâtiments et une cheminée y sont encore implantés.

Lors de sa réunion du 9 mai, la municipalité a proposé l'appellation suivante « Clos de la Briqueterie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de dénommer le site 10 rue de la Gare « Clos de la Briqueterie ».

## **6 - PROJET DE MODIFICATION DE FAÇADE ET CREATION D'UNE TERRASSE EXTERIEURE 38 RUE PANNARD**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur LLORENTE Xavier, propriétaire de la brasserie du Commerce 38 rue Pannard à Courville S/Eure, a déposé un projet de modification de façade et création d'une terrasse extérieure sur le domaine public communal.

Cette terrasse occulterait une place de stationnement durant une période d'environ 6 mois (avril à septembre).

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer à bulletins secrets. Néanmoins, si le projet de Monsieur LORENTE reçoit l'accord du Conseil Municipal, il lui sera demandé de proposer un projet de sécurisation de cette terrasse.

Après dépouillement des 19 bulletins, par 13 voix pour et 6 contre, Monsieur LLORENTE Xavier est autorisé à créer une terrasse extérieure sur le domaine public au droit de la façade de sa brasserie située 38 rue Pannard.

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

Madame TACHET expose :

L'association CLCV (consommation logement et cadre de vie) tient une permanence dans notre commune et intervient auprès des habitants pour les représenter ou les défendre dans différents domaines (consommateurs, logement collectif et privé).

Cette association sollicite l'attribution d'une aide de 500 € pour l'année 2011.

Lors de la réunion de la municipalité, Catherine TACHET a proposé qu'une somme de 50 € soit accordée sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à cette association. Les crédits seront prélevés au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)

## **8 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS AUX CHEVEUX D'ARGENT »**

Catherine TACHET a étudié le nouveau budget prévisionnel 2010-2011 qui lui a été remis par la Présidente et le vice-Président de l'association « Les amis aux cheveux d'argent ».

Cette récente association qui n'a pas bénéficié d'une aide exceptionnelle de la commune lors de sa constitution, sollicite une subvention de 200 €.

Cette association ne bénéficie pas de mise à disposition de bâtiment par la commune, mais loue un local afin d'y organiser ses réunions. Aussi, la municipalité propose qu'une somme de 150 € leur soit accordée et vous demande de délibérer sur cette proposition.

Gilles COCHIN regrette que Courville ait à compter 2 associations qui s'adressent toutes deux aux seniors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à cette association. Les crédits seront prélevés au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

## **9 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ECOLE DE MUSIQUE**

Madame TACHET expose :

Par délibération du 9 novembre 2010, le Conseil Municipal s'est engagé pour la mise en place d'un projet d'orchestre à l'école avec la collaboration de Monsieur Geordie BIGOT, Directeur de l'école de musique.

Cette mise en place a été faite à l'école primaire du Chemin Vert, le Directeur étant très favorable à cette action. L'acquisition d'instruments pour 9 000 € a été réalisée et le Conseil Général nous a accordé une subvention de 4 500 € dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des écoles de musique.

Le Conseil Général souhaite poursuivre cette action et un schéma départemental de développement a été mis en œuvre, comme le prévoit la loi de 2004, à « faciliter l'accès à la pratique artistique pour le plus grand nombre et renforcer la qualité de l'enseignement ».

Je vous propose de reconduire cette action et d'adjoindre la mise en place d'un « chœur d'enfants » qui avait été proposé par Marie-Laure CELISSE (professeur de flûte) en partenariat avec l'orchestre à l'école.

Un nombre de 8 heures par semaine avait été attribué l'an dernier pendant 25 semaines, ce qui représentait un coût de 4 924 €, somme qui sera à peu près identique et actualisée pour 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de reconduire le dispositif d'accompagnement pour l'école de musique pour 10 heures par semaine pendant 30 semaines, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **10 - VACATIONS POUR LES EXAMENS DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Chaque année sont organisés à l'école de musique les examens de fin d'année. Afin d'encadrer, de surveiller et de corriger les épreuves, il est nécessaire de prévoir la rémunération de professeurs vacataires.

4 vacations sont nécessaires pour 2011(1 vacation représente 4 heures).

Ces vacances encadrées par le décret n°56-585 du 12 juin 1956 seront rémunérées au taux de 57,18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise la rémunération de 4 vacances de professeurs de musique.

### **11 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION EN LIGNE A L'ADJOINTE CHARGÉE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

L'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe chargée dorénavant du poste « communication » doit compléter sa formation pour la rédaction du « Courville Infos ». Elle effectue une formation photoshop actuellement avec un organisme sur Chartres mais doit également se former sur le logiciel InDesign CS5 qui offre de nombreuses possibilités pour les graphistes.

Cette formation peut être faite en ligne pour une somme de 50 € mais qui ne peut être réglée que par carte bleue.

L'Adjointe chargée de la communication propose de régler cette somme avec sa carte personnelle. Je vous demande que celle-ci lui soit bien entendu reversée.

Les crédits seront prélevés à l'article 6184 (versements à des organismes de formation).

Madame GAREL, adjointe chargée de la communication, principale intéressée, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de rembourser Mme GAREL de la somme qu'elle a avancée pour le règlement de la formation InDesign C5, soit 50 euros.

### **12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le service technique de notre commune est actuellement composé d'un effectif de 10 agents à temps complet et 1 à 21 heures encadrés par un agent de maîtrise.

Depuis deux années, le fonctionnement est renforcé par la création en 2009 de deux contrats aidés (CAE de 35 h/semaine) qui à l'époque étaient financés à hauteur de 90 % par l'Etat. Ces deux contrats arrivent à expiration en juin 2011.

Un des contrats est renouvelé pour 6 mois avec une prise en charge de 70 % sur une base de 20 heures. Quant à l'autre, il ne pouvait pas être prorogé puisque les deux ans arrivaient à expiration.

Ce poste est occupé par un agent qui a été formé durant la période du contrat à l'entretien des espaces verts et notamment pour la tonte des terrains de football. Il connaît parfaitement le fonctionnement du matériel spécifique pour ces travaux et donne entière satisfaction dans son travail.

Je vous propose de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 11 juin 2011.

La personne recrutée sera affectée au service espaces verts avec comme principale mission la tonte et l'entretien des terrains de sports et autres espaces publics de la ville et en fonction des besoins, il

effectuera les travaux nécessaires pour préserver un bon état des voies et espaces publics de la ville.

L'agent sera recruté en tant que stagiaire au 1<sup>er</sup> échelon au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'Indice Brut 297 - Indice Majoré 295.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 11 juin 2011.

### **13 - DEPART A LA RETRAITE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE**

Madame Marie-Claude SAUGEZ, Directrice Générale des Services dont le grade est attaché principal, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Aussi, je propose de lui voter la prime de départ qui a été fixée par délibération du 13 juin 2006 à 62 € par année de présence.

Madame Marie-Claude SAUGEZ est employée de la commune de Courville-sur-Eure depuis 1978 en qualité de Directrice Générale des Services.

Soit 33 ans 5 mois x 62 € = 2071,84 €

Ces crédits seront prélevés à l'article 6232 (fêtes et cérémonies) du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le versement d'une prime de départ à la retraite à Mme SAUGEZ pour un montant de 2071,84 €.

### **14 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2011091-0001 du 1<sup>er</sup> avril 2011 afférent à la répartition des jurés dans le département d'Eure-et-Loir, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises, sur la liste générale des électeurs de la commune.

Sont tirés au sort:

	N° sur la liste électorale	Nom-Prénom	Adresse
1er tirage	700	GIRARD Alain	21 Village du Bois Phelibon 28190 Courville
2 <sup>ème</sup> tirage	743	GROTTO ép. SCHNEIDER Pierrette	2 rue de Charreau 281190 Courville
3 <sup>ème</sup> tirage	1848	DESFORGES Chrystel	5 rue du Château d'Eau 28190 Courville
4 <sup>ème</sup> tirage	676	GAUTHIER ép. EMANGEARD Yvonne	48 rue Aristide Briand 28190 Courville

5ème tirage	884	JOUVENEAU Guy	13 Place des fusillés 28190 Courville
6ème tirage	629	FRANCOIS ép. GUSTIN Jacqueline	6 rue de Brésange 28190 Courville

## **15 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIZA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises lors du comité syndical du SIZA réuni le 29 avril 2011 portant notamment modifications statutaires.

Pour les raisons exposées par Monsieur le Président, **les membres du Comité Syndical ont décidé à l'unanimité que :**

**- le siège du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de Zones d'Activités (SIZA) est transféré route de Nonancourt à Brezolles (28270) et que les fonctions de receveur du syndicat seront toujours assurées par Monsieur le Trésorier de Châteauneuf en Thymerais,**

**- les réunions de bureau et du comité syndical du SIZA se tiendront au siège du syndicat ou dans un autre lieu choisi par le bureau dans l'une des communes membres.**

Ce qui entraîne les modifications suivantes :

### **Article 3 :**

**Ancien article :** le siège du syndicat est fixé à la mairie de Tremblay les Villages. Les fonctions de receveur du syndicat seront assurées par Monsieur le Trésorier de Châteauneuf en Thymerais.

**Nouvel article :** le siège du syndicat est fixé Route de Nonancourt à Brezolles (28270). Les fonctions de receveur du syndicat seront assurées par Monsieur le Trésorier de Châteauneuf en Thymerais.

### **Article 6 bis (nouveau)**

**Le bureau et le Comité Syndical se réunissent au siège du syndicat ou dans un autre lieu choisi par le bureau dans l'une des communes membres.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux de chacune des communes adhérentes au SIZA de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

## **16 - DON DE DOCUMENTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE A LA COMMUNE DE COURVILLE**

Monsieur QUENTIN-GEORGET Bernard, petit-fils de Monsieur QUENTIN, chef de la résistance de Courville lors de la seconde guerre mondiale, a remis des documents datant de cette période et qu'il détient de son grand-père.

Afin que ces documents soient conservés dans des conditions optimum, il est proposé de les verser aux archives départementales. Ils seront également scannés afin d'en garder une trace en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de verser tous ces documents aux archives départementales, afin qu'ils soient conservés au mieux.

## **17 - CONTRAT DE LOCATION A USAGE D'HABITATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau médecin généraliste, Madame HREHORCIUC, s'installera à Courville S/Eure, 55 rue d'Alsace le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour finaliser cette arrivée, Monsieur le Maire propose que ce médecin s'installe dans le pavillon sis 55 rue d'Alsace, dont l'E.H.P.A.D. « Résidence Robert BIZARD », est propriétaire, sur les bases suivantes :

- contrat de location au nom de la Mairie.
- contrat de sous location au nom du Docteur HREHORCIUC (une gratuité de 6 mois de loyers lui sera accordée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et le contrat de sous location à intervenir (respectivement avec l'E.H.P.A.D. « Résidence Robert BIZARD et avec le Docteur HREHORCIUC)

## **18 - ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Receveur Municipal m'a informé qu'il ne peut recouvrer des titres par suite de recherches infructueuses et demande l'admission en non-valeur.

La somme totale s'élève à 4 701,79 €. Il s'agit de titres datant de 1983 à 1997 (transport scolaire, cantine...).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour admettre la somme de 4 701,79 € en non-valeur.

## **19 - AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

\* Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- Du syndicat d'initiative pour la subvention allouée lors des journées médiévales,
- Du club de Courville « Question pour un Champion » pour les viennoiseries, les médailles offerte par la municipalité lors du tournoi du 27 mars dernier,
- De l'association « l'éolienne » pour la subvention attribuée et la mise à disposition de la salle Pannard pour le Loto du 20 mars,

- De l'association « Etoile filante Courvilloise » pour la subvention qui leur a été versée,
- De l'Etablissement Français du Sang qui a accueilli 28 donateurs volontaires,

\* Il donne également connaissance des informations transmises par :

- L'inspection académique relative à la baisse de 24.50 heures de la dotation horaire par rapport à l'an dernier.
- La gendarmerie qui donne connaissance des statistiques de l'évolution de la délinquance pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.
- Le Conseil Général, qui a intégré le personnel du Parc de l'Equipement, à la Direction générale adjointe du patrimoine.

\* Il informe également du départ à la retraite de Monsieur et Madame FLEURY de l'école Sainte Marie, de Monsieur SEULIN de l'école primaire du Chemin Vert, de Madame HUGONIN, Receveur municipal, et de Madame SAUGEZ, Directrice Générale des Services de Courville.

\* La commune a également été sollicitée par le SCOT quant aux projets d'urbanisation à venir sur les 10 prochaines années.

## **20 - TOUR DE TAPIS :**

Monsieur HAY lance un appel à volontaires pour le Tour du Pays Courvillois qui aura lieu 29 mai prochain. Une réunion des signaleurs aura lieu le 21 mai à 9h30.

Se portent volontaires : Mademoiselle TACHET, Madame GAREL, et Monsieur COCHIN si son emploi du temps le lui permet.

Il précise également que l'entreprise Colas réalisera la réfection en enrobés du rond-point de l'Avenue Tiers d'ici une quinzaine de jours.

Monsieur EMMANUEL précise qu'il s'est rendu à la réunion publique lancée par le SIAVE qui a retenu la SOGREHA. Celle-ci a déjà démarré son étude et va prendre contact avec les propriétaires fonciers qui ont des vannes. La mairie leur a déjà remis les plans des crues, de réseaux d'eaux et d'assainissement. Il semblerait que les eaux de la rivière aient été détournées.

Monsieur GASNIER s'inquiète du devenir des vannages une fois les conclusions rendues de cette étude.

Il informe également qu'il a de nouveau été interpellé par des riverains de Lancey qui se plaignent de la présence de nombreux rats à la ferme pédagogique.

Monsieur HAY lui rappelle que des courriers lui ont déjà été faits, que lui-même s'y est rendu à plusieurs occasions le soir, et que jamais il n'a constaté la présence de rats. Toutefois, un courrier lui sera refait.

Monsieur HALLOUIN s'étonne de la présence d'un distributeur de préservatifs installé sur le côté de la Mairie.

Monsieur GAUTIER rejoint tout-à-fait cet avis et pense qu'il aurait été plutôt judicieux de le mettre du côté de la salle des fêtes.

Monsieur HALLOUIN a eu connaissance de l'étude pré-opérationnelle de l'amélioration de l'habitat et s'étonne également d'y lire que la bibliothèque va être déplacée au pôle enfance. Monsieur GAUTIER lui précise que c'est une erreur, que cela n'a jamais été prévu.

Madame GAREL fait un point sur l'état d'avancement du projet avec la troupe LAMPARO. Les écoles de Courville répondent favorablement à l'invitation aux différentes représentations. La réponse de la communauté de communes ne nous est pas encore parvenue.

Monsieur PEPIN informe d'une commission de travaux le jeudi 26 mai à 9h00, à laquelle assisteront Monsieur BOUCEY et Madame LE NAGARD.

Monsieur LARCHER rappelle que la journée de l'environnement aura lieu le samedi 28 mai et donne rendez-vous aux bénévoles à 8h30 devant la bibliothèque. Le pique-nique du déjeuner se déroulera aux étangs des Canaux.

Le concours communal des maisons fleuries est lancé et les inscriptions sont à faire en mairie.

Monsieur GAUTIER fixe les dates des prochains conseils municipaux au mardi 14 juin et 12 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

*Le Maire,*

*Les Membres,*